

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

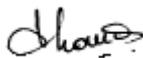
N° CP/2014/189 - Administration générale - 5
Vente des anciennes Archives départementales, rue Fischart à STRASBOURG

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession du bâtiment des anciennes Archives départementales à STRASBOURG et cadastré en section 95 n°149 avec 29,33 ares, à la Société CDDO B.V. par le biais d'une société française qui sera constituée à cet effet :
 - . selon les caractéristiques techniques et architecturales formulées dans l'offre de la société CDDO B.V.,
 - . pour un montant de 3,9 millions d'euros,
- dit que la vente fera dans un premier temps l'objet d'un compromis de vente, à l'issue duquel sera versé un montant équivalant à 20% du prix, soit 780 000 €,
- dit que la vente sera conclue ensuite par un acte de vente définitif à intervenir dans les 6 mois suivant la signature du compromis de vente,
- prend acte du fait que, si le solde du prix de vente (80% soit 3 120 000 €) n'était pas réglé dans un délai de 6 mois suivant la signature du compromis de vente, le montant du premier versement de 780 000 €, resterait acquis au Département du Bas-Rhin,
- dit que, tant le compromis de vente que l'acte de vente, seront établis en la forme notariée.

Elle désigne Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84944-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14